

PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA DEMANDE DE CARTE

1^{ère} demande :

- photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité
- photocopie (recto-verso) de votre permis de conduire
- copie du certificat médical en cours de validité délivré par un médecin agréé vous reconnaissant apte à la conduite
- photocopie du certificat de capacité professionnelle ou de l'attestation de réussite à l'examen
- 2 photographies d'identité récentes (de type identité, vue de face, tête nue, format 35*45, expression neutre. Le fond doit être uni, de couleur claire, gris ou bleu. Pas de fonds blanc.
- l'attestation de suivi d'une formation de prévention et de secours civiques de niveau 1 délivrée depuis moins de deux ans ou d'une formation équivalente pour les conducteurs relevant de l'article R3120-8-1

1^{ère} demande (remplacement de l'ancienne carte par le nouveau modèle) :

- photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité
- photocopie de votre carte professionnelle de conducteur de taxi en cours de validité
- le cas échéant copie du certificat médical en cours de validité délivré par un médecin agréé vous reconnaissant apte à la conduite
- le cas échéant l'attestation de suivi de la formation continue
- 2 photographies d'identité récentes (de type identité, vue de face, tête nue, format 35*45, expression neutre. Le fond doit être uni, de couleur claire, gris ou bleu. Pas de fonds blanc.

En cas de perte ou de vol de votre carte professionnelle :

- photocopie (recto-verso) d'une pièce d'identité en cours de validité
- 2 photographies d'identité récentes (de type identité, vue de face, tête nue, format 35*45, expression neutre. Le fond doit être uni, de couleur claire, gris ou bleu. Pas de fonds blanc.
- Perte : joindre une déclaration sur l'honneur attestant la perte
- Vol : joindre la copie de la déclaration de vol enregistrée par les services de police ou de gendarmerie

Le dossier complet doit être déposé ou envoyé à la préfecture – bureau de la sécurité routière – 2 allée de l'empereur 82000 Montauban.

Vous serez ensuite convoqué pour signer une demande de carte qui sera transmise à l'imprimerie nationale.

Dès réception de votre carte professionnelle par la préfecture, vous serez immédiatement prévenu par téléphone afin de venir la chercher.